

ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS RECYCLABLES

PLANNING DE COLLECTE :

LUNDI

Thomirey, Ecutigny, Saussey, Cussy-la Colonne, Montceau et Echarnant, Grandmont, Lusigny-sur-Ouche, Bligny-sur-Ouche, Vic-des-Prés, Bessey-en-Chaume, Clavoillon, Berfeu, Crepey, Aubaine

MARDI

Pouilly-en-Auxois, ZI Créancey, Escommes, La Lochère, Créancey, Beaume, Civry-en-Montagne, Martrois, Eguilly, Blancey, Chailly, Bellenot-sous-Pouilly-en-Auxois, Cercey, Thoisy-le-Desert

MERCREDI

Chateauneuf, Vandenesse-en-Auxois, La Borde, Panthier, Solle, Commarin Semarey, Les Gordeaux, Les fermes de La Bussière, La Bussière/Ouche, Bécoup, Antheuil, Veuvey-sur-Ouche, Pont-d'Ouche, Thorey-sur-Ouche, Oucherotte

JEUDI

Villeneuve, Essey, Mouillon, Avincey, Laneau, Juilly, Arconcey, Beurey-Beauguay, La Croix, Collonge, Ogny, Marcilly-Ogny, Chailly sur Armançon, Thorizeau, Melin, Ormancey, Mairey, Les Sonnottes, Mont-Saint-Jean, La Comme, Dionne, Châtellenot, Sausseau

VENDREDI

Meilly, Rouvres, Maconge, Chazilly, Sainte-Sabine, Pasquier, Auxant, Chancelay, Bessey-la-Cour, Veilly, Painblanc, Nuas, Buisson, Colombier, Chaudenay-la-Ville, Chaudenay-le-Chateau, Crugey, Bouhey, ZA Créancey

La collecte est alternée une semaine sur deux entre :

- Les **déchets recyclables** (bac jaune) collectés en semaine paire.
- Les **ordures ménagères** (bac vert) collectés en semaine impaire.

Le bac doit être sorti obligatoirement la veille au soir de la collecte.

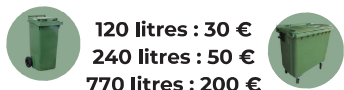
BIEN POSITIONNER SA POUBELLE :



Le bac doit toujours être positionné en bordure de voirie, et être bien visible.

TARIFS DU MATÉRIEL EN VENTE :

BAC ORDURES MÉNAGÈRES :



120 litres : 30 €
240 litres : 50 €
770 litres : 200 €



COMPOSTEUR

Bois : 30 €
Plastique : 20 €



BIOSEAU



5 €

LOMBRICOMPOSTEUR



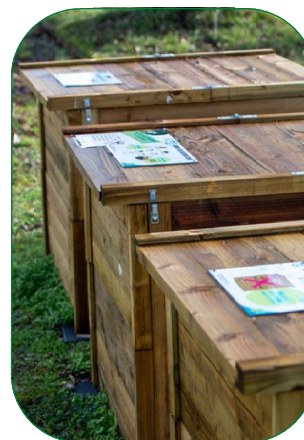
40 €

Les bacs ordures ménagères sont à la charge des usagers. L'équipement en bac homologué avec préhension frontale est obligatoire. A défaut, les usagers s'exposent à des refus de collecte.

GUIDE PRATIQUE DU SERVICE DÉCHETS



POUILLY EN AUXOIS
BLIGNY SUR OUCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CONTACTS :

AMBASSADICE DU TRI

07 44 55 15 21

ambassadeur.tri@ccpouillybligny.fr

RESPONSABLE SERVICE DÉCHETS

06 08 16 44 26

tri@ccpouillybligny.fr

ACCUEIL AU PUBLIC :

Lundi au vendredi de 9h-12h / 14h-17h (16h le vendredi)

ZA les Portes de Bourgogne,

6 Rue Georges Besse 21320 CREANCEY



POUR S'INFORMER :

PANNEAU POCKET



L'application mobile Panneau Pocket permet de bénéficier des informations relatives à la collectivité en fonction de vos centres d'intérêts.

PAGE FACEBOOK

Communauté de Communes Pouilly-Bligny

SITE INTERNET

<https://ccpouillybligny.fr/services/environnement/>

CONSIGNES DE TRI SUR LE TERRITOIRE

EMBALLAGES ET PAPIERS

Emballages en plastique : bouteilles et flacons en plastique, emballage en plastique souple

Emballages en plastiques : pots, barquettes, tubes

Journaux, magazines, prospectus, catalogues, enveloppes, courriers, cahiers

Emballages en métal même les plus petits

Cartonnettes - Briques alimentaires

VERRE

Bocaux en verre

Flacons et pots en verre

Bouteilles en verre

COMPOSTAGE

Epluchures et restes de fruits et légumes (dont agrumes) - Morceaux de pain, croûtes de fromage

Fleurs fanées, feuilles mortes, petits emballages en bois

Petits morceaux de carton brun (non imprimé) souillés ou non par la nourriture

Marc de café et de thé (avec filtres), serviettes en papier, coquilles d'oeufs

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Masques

Pochettes plastiques

Vaisselle cassée

Couches et protections

Coton-tiges

Mégots

Litière animale

DÉCHÈTERIES

HORAIRES D'OUVERTURES :

	Bligny-sur-Ouche		Maconge		Mont-Saint-Jean	
	Hiver**	Eté*	Hiver**	Eté*	Hiver**	Eté*
Lundi	9h-12h	9h-12h	14h-17h	14h-19h	Fermée	
Mardi	Fermée		9h-12h	9h-12h	14h-17h	14h-19h
Mercredi	9h-12h	9h-12h	14h-17h	14h-19h	Fermée	
Jeudi	14h-17h	14h-19h	Fermée		9h-12h	9h-12h
Vendredi	Fermée		14h-17h	14h-19h	Fermée	
Samedi	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-19h

**LA PÉRIODE D'HIVER EST COMPRISE DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS

*LA PÉRIODE D'ÉTÉ EST COMPRISE DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES :

Déchets acceptés	Déchets interdits
• Cartons • Plastiques • Ferrailles • Déchets Non Recyclables et encombrants • Huile de vidange (20L max par usagé) • Batteries, piles • Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) acides, solvants, bombes, aérosols, restes de désherbants, peintures, vernis, colles, graisses... • Ampoules, néons... • Gravats • Bois • Déchets Verts • Déchets d'équipement électriques et électroménagers (DEEE). • Pneus légers • Huiles alimentaires, huile de vidange	• Eléments entiers de voiture ou de camion • Ordures ménagères traditionnelles • Les déchets de boucherie ou animaux morts • Produits toxiques ou dangereux, corrosifs ou instables n'entrant pas dans la classification des Déchets Ménagers Spéciaux • Déchets anatomiques ou infectieux et déchets de soin et d'automédication • Tontes de gazon • Déchets putrescibles à l'exception des déchets de jardin • Pneus agricoles ou poids lourds • Les bâches et films plastiques, les engrais, les déchets vétérinaires, le fumier... • De manière générale, tous les déchets qui risqueraient, par leur nature ou leur dimension, de présenter un risque particulier